

---

## Les permanences téléphoniques

Publié le 14/12/2018



*Les permanences téléphoniques des Notaires des Hauts-de-Seine pour les résidents des Hauts-de-Seine*

La Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine assure des permanences téléphoniques offertes tous les quinze jours le jeudi entre 10h et 12h.

Vous pouvez appeler au 01 41 10 27 80 ou vous inscrire en cliquant sur Inscriptions permanences téléphoniques en indiquant votre numéro de téléphone et en exposant la question que vous souhaitez aborder avec le notaire.

Un courriel de confirmation vous sera envoyé pour valider votre inscription.

La prochaine permanence téléphonique aura lieu le 23 juillet.

Consultez l'annuaire des notaires des Hauts-de-Seine

---

**Du 1er juillet au 7 septembre 2020**, vous pouvez participer aux conférences en ligne des notaires du Grand Paris.

Vous avez la possibilité de poser vos questions en amont (en écrivant à [contacts@paris.notaires.fr](mailto:contacts@paris.notaires.fr)) ou en live sur le "chat" lors de la conférence, les notaires intervenants y répondront le jour J.

---

**Les prochaines éditions se tiendront les jeudis 9 et 23 juillet sur le thème « Immobilier, familles, succession, logement... les questions d'actualité après le déconfinement ».**

**Prochaine E-Conf'Not le 9 juillet à 18h30 : <https://notaires92.fr/fr/evenements/e-conf-not-les-rendez-vous-video-des-notaires-du-grand-paris-1>**

**Inscription gratuite mais obligatoire pour accéder à la visioconférence et au replay.**

Un programme actualisé sera consultable sur le site Internet des Notaires du Grand Paris :

<https://notairesdugrandparis.fr/fr/presse/communiqu-e-de-presse/e-conf-not-le-nouveau-cycle-de-conferences-gratuites-en-ligne-destination-du-public>

Cliquez ici pour consulter les dates des permanences téléphoniques de l'année 2020